



# Etats généraux des maltraitances

09/06/2023



# Organisation des débats

---

- Groupes de travail organisés en **Commission Associative: Droits & Libertés des personnes accompagnées**
  - Choix des questions à traiter
  - Débats
  - Restitution et synthèse
- La Commission Droits & Libertés
  - Commission associative (transversale)
  - Constituée de Membres fixes et invitation de membres experts en fonction des sujets
  - Missions:
    - Faire des propositions pour la promotion de la bientraitance et la prévention maltraitance
    - Réfléchir aux améliorations à apporter dans les différents domaines de la vie des personnes accompagnées
    - Travailler à la production de support d'information – sensibilisation sur les droits, les libertés, la bientraitance
    - Donner la position de l'association sur des questions éthiques
  - Participants:
    - Nadine De Boisgelin – Vice-Présidente et Secrétaire; Michèle Moschetti – Vice-Présidente; Nicolas Bascou – administrateur et travailleur ESAT Les Palmiers; Jonathan Picard – administrateur et travailleur ESAT Les Palmiers; Solène Courtial – responsable qualité et gestion des risques; Clara Silva – assistante qualité; Charline Tardy – éducatrice MAS Les Acacias; Coralie Robin – chargée projet Autodétermination & Innovation
    - Excusés: Claude Michalet - administratrice

# La concertation

# Thème 1: Alerte & signalement

Certaines personnes qui subissent de la maltraitance ne le signalent pas.

- D'après vous, pourquoi?
- La peur des représailles chez les personnes accompagnées
- La peur des représailles chez les familles : peur de représailles sur son proche si la famille signale la maltraitance
- Les difficultés de communication des personnes en situation de grande fragilité
- La honte
- La méconnaissance de ses droits et libertés conduisant la personne à ne pas se rendre compte qu'il s'agit de maltraitance
- La méconnaissance des circuits de signalement des faits de maltraitance
- Les difficultés de repérage des professionnels face à un changement de comportement des personnes accompagnées qui pourraient alerter sur un fait de maltraitance



# Thème 1: Alerte & signalement

Quelles sont vos idées pour aider les personnes maltraitées à en parler?



- Former les professionnels/familles/personnes accompagnées sur les différentes formes de maltraitance
  - S'appuyer sur la pair-aidance grâce à des personnes accompagnées qui viendraient informer/former dans les établissements
- Elire un référent « bientraitance » dans les établissements qui aurait pour mission de proposer des actions de sensibilisation sur la maltraitance
- Informer d'avantage les personnes accompagnées sur leurs droits
  - Actions de sensibilisation
  - Affichage – règlement de fonctionnement
  - Vidéos d'information
- S'appuyer sur le Conseil d'Administration avec un administrateur référent pour chaque établissement/service comme personne ressource à contacter
  - Faire une vidéo de présentation des administrateurs référents pour informer sur leur rôle
- Envisager pour chaque association la création d'une cellule téléphonique/plateforme d'information et signalement en ligne, pour que les personnes accompagnées et familles puissent signaler leur situation.
- Améliorer la plateforme nationale d'information 3977.fr avec des conseillers disponibles par chat
- Former les professionnels à la culture de déclaration des évènements indésirables

# Thème 2: Organisation et fonctionnement

On constate que dans les établissements,  
le CVS parle peu de la maltraitance.



- Comment le CVS peut parler plus de la maltraitance ?
- Comment le CVS peut faire de la prévention de la maltraitance ?
- Imposer le sujet à l'ordre du jour des réunions de CVS (actuellement sujet à aborder une fois par an au minimum)
- Former les membres du CVS sur le thème de la maltraitance
  - Former les membres du CVS à devenir formateur sur le thème de la maltraitance
- S'appuyer sur les élus CVS pour mener des actions de sensibilisation
- Demander aux établissements de mettre en œuvre des ateliers de sensibilisation/prévention maltraitance et y convier les élus CVS
- Imposer le sujet à l'ordre du jour des Comité de pilotage Qualité des établissements
  - inviter un élu CVS à la réunion
- Rendre les supports CVS plus accessibles pour informer/sensibiliser le plus grand nombre (CR FALC, vidéo/audio)

# Thème 3: Les bonnes pratiques et la formation

## ✓ La formation est un bon moyen de lutter contre la maltraitance.

- Quelles personnes doivent être formées ?
- Sur quels thèmes?
- Proposer des formations mixtes publics accompagnés/professionnels/familles
- Renforcer le rôle des chefs de services et responsables d'établissement en les formant sur leur rôle dans la prévention et le traitement des faits de maltraitance
- Former les professionnels sur les thèmes:
  - Spécificités des personnes accompagnées (autisme, troubles psychiques, démences neuro-dégénératives...)
  - Évènements indésirables et à leurs déclarations
  - Repérages des signes/alertes des personnes qui ne peuvent pas s'exprimer
  - Droits et libertés des personnes accompagnées ; à l'autodétermination
- Envisager de former les personnes accompagnées à devenir elles-mêmes formatrices sur les sujets de bientraitance/prévention maltraitance



# Les priorités

---

## 3 actions prioritaires

✓ **1. Revaloriser les salaires et conditions de travail des professionnels du secteur pour rendre le métier attractif** et ainsi lutter contre le manque de personnel dans les établissements et Services Médico-sociaux.

- Pourquoi?

Nous établissons un lien entre le manque de personnel et la dégradation des conditions d'accompagnement des usagers. De meilleures conditions de travail, des professionnels formés et suffisamment nombreux dans les établissements garantissent une meilleure qualité d'accompagnement.

Des moyens supplémentaires sont nécessaires pour écouter les envies des personnes accompagnées et mettre en œuvre leur projets personnalisés. Un accompagnement bientraitant prend en compte les souhaits des personnes et la réalisation de leur projets personnalisés.

# 3 actions prioritaires

## 2. Renforcer les actions de formation et de sensibilisation des professionnels aux spécificités des publics qu'ils accompagnent.

- Pourquoi?

Les formations bientraitance ou prévention maltraitance ne sont pas suffisantes. Les faits de maltraitance peuvent être liés à une méconnaissance des problématiques et des conduites à tenir face à certains comportements, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques, ou des maladies cognitives entraînant des comportements troublés.

Les formations aux spécificités des publics accompagnés devraient être prioritaires (autisme, gérontologie, troubles psychiques...)

- Comment?

Les formations doivent s'adresser à tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, mais aussi aux familles et personnes accompagnées.

Les professionnels doivent être formés dès leur arrivée dans un établissement/service.

Le modèle pédagogique des formations est encore perçu comme inadapté car trop théorique. Il faut d'avantage de mises en situation pour expérimenter les difficultés des personnes accompagnées

Les personnes accompagnées peuvent elles-mêmes devenir formatrices.

# 3 actions prioritaires

## 3. Repenser les dispositifs d'évaluation des établissements et services médico-sociaux

- Pourquoi?

Le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS de la HAS, et les critères impératifs, mettent l'accent sur les droits, l'éthique et la bientraitance. Pour percevoir la réalité du terrain, il faut associer davantage les personnes accompagnées à ce dispositif.

- Comment?

Intégrer les personnes accompagnées et les familles comme évaluateurs dans le dispositif d'évaluation des ESMS

- Envisager un binôme ou trinôme : évaluateur professionnel – personne accompagnée – famille/aidant
- Rémunérer les personnes accompagnées évaluatrices grâce à un statut auto-entrepreneur

Envisager des évaluations inopinées en complément du calendrier des évaluations fixé par la HAS, qui apparaissent les plus efficaces pour évaluer le quotidien des établissements.



**Pour toute question, contacter Coralie Robin  
Chargée de projets Autodétermination & Innovation sociale**

**[c.robin@adapei83.fr](mailto:c.robin@adapei83.fr)**

**07 72 07 85 65**



**[www.adapei-varmed.fr](http://www.adapei-varmed.fr)**



**[@adapei83](https://www.facebook.com/adapei83)**